



MOTION DES ÉLUS DE LA MONTAGNE
29^e congrès – Cauterets (Hautes-Pyrénées) - 18 octobre 2013

**LES ÉLUS DE LA MONTAGNE EXIGENT L'ACCÈS IMMÉDIAT
À UN HAUT DÉBIT DE QUALITÉ**

Constatant que l'accès aux réseaux de télécommunications et à Internet favorise l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne,

Considérant que l'arrivée du très haut débit ne doit pas induire d'inégalité pour les citoyens qu'elle soit de nature géographique, technique ou économique,

Partageant l'objectif du plan France Très Haut Débit qui prévoit une couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire d'ici 2022, avec un objectif de haut débit pour tous d'ici 2017,

Estimant que la charge financière du déploiement du très haut débit dans les zones les moins denses telles que les territoires de montagne ne peut pas être supportée uniquement par les collectivités locales,

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- La mobilisation immédiate, à titre transitoire, de l'ensemble des technologies complémentaires à la fibre optique, comme le satellite et le VDSL2, permettant d'assurer une montée en débit des zones aujourd'hui inéligibles au haut débit de qualité,
- Le lancement d'expérimentations de déploiement du très haut débit mobile dans les territoires de montagne à l'instar de celles menées dans les grandes agglomérations par les opérateurs de télécommunications,
- L'identification d'un référent « montagne » au sein de la mission France Très Haut Débit chargé d'orienter les élus représentants de ces territoires confrontés à des difficultés de nature techniques, juridiques et financières,
- La prise en considération du relief, de la faible densité de population et de l'habitat dispersé dans le montant des aides publiques dédiées au déploiement du très haut débit qui sont attribuées aux collectivités territoriales.